

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 4 MAI 2015

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 mai 2015 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-05-04/66

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2015

2015-05-04/67

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 7 avril 2015 tel que distribué.

4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

4.2.1 SUIVI « PETITE SÉDUCTION À DIXVILLE »

Le maire remercie les membres du conseil et tous ceux qui se sont impliqués de près ou de loin dans ce projet qui fût un grand succès. Remerciement spécial à Patrick Lajeunesse pour son excellent travail en tant que chargé de projet. Tous sont satisfaits du déroulement et de l'implication bénévole exceptionnelle. Sur un budget alloué de 12 000\$, le coût total du projet aura été de moins de 9 000\$.

5.0 RAPPORTS

5.1 MRC

Rapport du Maire.

Un questionnaire est rempli par le conseil municipal en préparation pour le grand rendez-vous des régions de la FQM.

5.2 CLD

Le dernier CA du CLD a eu lieu. Il sera remplacé par un comité de développement de la MRC.

PROCES VERBAUX



- 5.3 Collecte sélective et déchets
Rapport de la Conseillère Françoise Bouchard.
- 5.4 Incendies
Rapport du Conseiller Mario Tremblay. Il y aura ouverture de poste pour prendre la relève de M. André Lafaille.
- 5.5 Urbanisme
Rien à signaler.
- 5.6 Loisirs
Rien à signaler.
- 5.7 Voirie, aqueduc et égout
Rapport du Directeur général.
- 5.8 CDL
Rien à signaler.
- 5.9 Coop de solidarité de Dixville
Rapport sur les avancements et l'achat du bâtiment Martin Luther King.
- 5.10 Direction générale
-CRDITED : le chèque pour l'achat des garages et de la piscine a été envoyé au notaire. Rendez-vous à prendre avec le notaire pour la signature des contrats.
-Suivi d'un constat d'infraction.
-Colloque CSST du 13 mai (inscription Sylvain et Tom).
-Résultat du sondage pour le choix du logo et du site internet.
- 5.11 Rapport du Maire
-Suivi Petite Séduction.
- 5.12 CCU
Aucun CCU.
- 2015-05-04/68
- 6.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.
- 7.0 **TRÉSORERIE:**
- 2015-05-04/69
- 7.1.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5937 à 5982 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 106 957.67\$.
- 7.1.2 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

PROCÈS VERBAUX



Une copie du rapport financier 2014 est remise aux membres du conseil. Le rapport est signé et approuvé. Le Directeur général est autorisé à le transmettre au MAMOT.

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 RESPONSABILITÉ DES CITOYENS POUR L'ENTRETIEN DE LEURS PONCEAUX

2015-05-04/70

Considérant qu'il est de la responsabilité des citoyens d'entretenir leurs ponceaux;

Considérant que les chemins publiques sont parfois brisés dû au mauvais entretien des ponceaux appartenant aux citoyens;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité que si l'inspecteur municipal constate un problème au niveau d'un ponceau, une lettre sera envoyée au propriétaire du ponceau pour l'avertir de la nécessité d'un entretien ou d'un remplacement de celui-ci et advenant que le problème ne soit corrigé et qu'il cause des dommages à un chemin, les coûts pour réparer les dommages seront facturés au citoyen fautif.

7.2.2 CONGRÈS 2015 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

2015-05-04/71

Considérant que le congrès de l'ADMQ est une opportunité pour le Directeur général de participer à des tables d'échanges, des activités d'information, des ateliers de formation et des cliniques juridiques;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à participer au congrès 2015 de l'ADMQ du 17 au 19 juin à Québec au coût de 488\$ plus taxes, ainsi que rembourser les frais d'hébergement pour 2 nuits et les frais de déplacement et de repas selon la politique de remboursement de la municipalité. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.3 PLANIFICATION BUDGÉTAIRE – RÉFECTION DE CHEMIN ÉTÉ 2015

Grace à un surplus aux états financiers de 2014, il sera possible d'investir un montant d'environ 70 000\$ pour la réfection des chemins municipaux. La municipalité attend aussi une réponse du Ministère des Transports du Québec concernant une demande d'aide de 50 000\$.

Ces montants seront investis dans les projets suivants :

- Remplacement de ponceaux et creusage de fossés sur le chemin Tremblay.
- Pose de membrane et rechargement de gravier sur le chemin Dupont.

S'il reste de l'argent à la suite de ces travaux, il y aurait possibilité d'ajouter de la pierre nette sur le chemin Prescott pour diminuer le pourcentage de matières fines et améliorer la qualité du chemin.

PROCES VERBAUX



MUNICIPALITÉ
DE

Dixville

7.2.4 AJOUT AU CONTRAT AVEC AQUATECH POUR L'OPÉRATION DES SYSTÈMES D'AQUEDUC ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

2015-05-04/72

Considérant que le Ministère (MAMOT) n'agit plus comme agent valideur des données enregistrées au système SOMAE, refilant une fois de plus des responsabilités aux municipalités dont le personnel n'a pas les compétences;

Considérant les nouvelles exigences de l'article 13 du nouveau ROMAEU (Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées) et de l'obligation de production d'un rapport annuel des installations de traitement des eaux usées qui devra être transmis au Ministère (MDDELCC);

Considérant la proposition de services professionnels d'Aquatech pour la validation des données inscrites au SOMAE et la production du rapport annuel, ainsi que pour la réalisation des tâches supplémentaires découlant de l'application du ROMAEU;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'Aquatech d'agir comme agent valideur et de produire le rapport annuel selon leur tarif horaire pour environ 10 heures pour l'année 2014, environ 10 heures pour l'année 2015 et un montant annuel de 1 890\$ plus taxes pour l'application des nouvelles prescriptions du ROMAEU. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.5 ENTRETIEN PAYSAGER 2015

2015-05-04/73

Considérant la soumission du Maître-Jardinier pour l'entretien paysager 2015;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre pour l'ensemble des services énumérés dans la soumission pour un montant de 2600\$ plus taxes. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.6 24^E ÉDITION DE LA CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK DU 10 JUIN 2015

2015-05-04/74

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'inscrire le Maire Martin Saindon au souper de cet événement au coût de 75\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.7 PRESCRIPTIONS IMPOSÉES PAR LE RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAEU) MIS DE L'AVANT PAR LE MDDELCC

2015-05-04/75

Considérant que le Ministère (MAMOT) n'agit plus comme agent valideur des données enregistrées au système SOMAE, refilant une fois de plus des responsabilités aux municipalités dont le personnel n'a pas les compétences;

Considérant les nouvelles exigences de l'article 13 du nouveau ROMAEU (Règlement sur les ouvrages municipaux

PROCÈS VERBAUX



d'assainissement des eaux usées) et de l'obligation de production d'un rapport annuel des installations de traitement des eaux usées qui devra être transmis au Ministère (MDDELCC);

Considérant la proposition de services professionnels d'Aquatech société de gestion de l'eau inc. pour la validation des données inscrites au SOMAE et la production du rapport annuel, ainsi que pour la réalisation des tâches supplémentaires découlant de l'application du ROMAEU;

Considérant que ces nouvelles exigences sont des dépenses supplémentaires pour la municipalité de l'ordre d'environ 3 000\$ pour l'année 2015;

Considérant que pour un petit réseau de 75 résidences reliées au réseau d'assainissement, il en découlera d'une augmentation du coût de ce service de 40\$ par résidence, c'est-à-dire une augmentation de plus de 10%;

Considérant que la municipalité de Dixville en a assez de se voir refilet des tâches par le Ministère sans avoir l'aide financière qui devrait accompagner ces tâches et par la suite, se faire réprimander sur l'augmentation exagérée des dépenses dans les municipalités;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de faire parvenir cette résolution à M. David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à M. Guy Hardy, député de St-François et de demander des explications concernant ces exigences qui s'accumulent années après années et de nous proposer des solutions autres qu'augmenter une fois de plus le compte de taxes des citoyens.

7.3 VIREMENT ET AFFECTATION

Aucun.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 ADDENDA – MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE COATICOOK

2015-05-04/76

ATTENDU que la MRC et les municipalités locales ont signé une entente intermunicipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 3»;

ATTENDU que les municipalités locales ont indiqué à la MRC vouloir changer le critère de répartition ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Dixville prend en compte un addenda à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

PROCES VERBAUX



MUNICIPALITÉ
DE
Dixville

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité :

- ▶ d'adopter l'addenda à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à le signer au nom de la Municipalité de Dixville ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC.

8.2 VIDANGE AUTOMATIQUE DES FOSSES SEPTIQUES – DÉCLARATION DE COMPÉTENCES DE LA MRC

La MRC de Coaticook désire acquérir la compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la collecte des boues des fosses septiques.

Le Conseil de la municipalité de Dixville est en défaveur concernant la vidange automatique des boues des fosses septiques sur son territoire. Pour l'instant, le conseil préfère que les citoyens continuent à gérer eux-mêmes cette tâche.

Ce sujet sera discuté davantage à la prochaine séance de ce conseil, suite au prochain conseil de la MRC.

9.0 AVIS DE MOTION

9.1 RÈGLEMENT 171-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 121-2010 AFIN D'APPORTER DES AJUSTEMENTS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

Avis de motion est donné par le Conseiller Pierre Paquette qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats no 121-2010 afin d'apporter des ajustements suite à l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, sera présenté au conseil pour adoption.

Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu copie du projet de règlement.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 22h20.

2015-05-04/77

2015-05-04/78

Maire

Secrétaire-trésorier